

Direction de l'évaluation des risques

Comité d'experts spécialisé CES Eaux - CES EAUX 2021-2024

Procès-verbal de la réunion du 6 juin 2023

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Cette version du procès-verbal permet de consulter les conclusions/débats du collectif d'experts pour lesquelles les avis/décisions/conclusions ont été publiés. Les informations relatives aux autres saisines/dossiers à l'ordre du jour de la réunion n'apparaissent pas et seront accessibles lors de la mise en ligne des avis/ décisions/ conclusions correspondants de l'Anses.

Étaient présents le 6 juin 2023 - Matin :

Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Nicolas CIMETIERE, Monsieur Bruno COULOMB, Madame Sabine DENOOZ, Madame Isabelle DUBLINEAU, Monsieur Frédéric FEDER, Monsieur Stéphane GARNAUD-CORBEL, Madame Nathalie GARREC, Monsieur Johnny GASPÉRI, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean-Louis GONZALEZ, Monsieur Olivier HORNER, Monsieur Jean-François HUMBERT, Monsieur Michel JOYEUX, Monsieur Jérôme LABANOWSKI, Madame Sophie LARDY-FONTAN, Monsieur Damien MOULY, Madame Fabienne PETIT, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Anne TOGOLA, Madame Michèle TREMBLAY

Coordination scientifique de l'Anses

Unité d'évaluation des risques liés à l'eau.

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Jean BARON, Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Monsieur Christophe DAGOT, Monsieur Matthieu FOURNIER, Madame Françoise LUCAS, Monsieur Christophe MECHOUK, Monsieur Laurent MOULIN

Étaient présents le 6 juin 2023 - Après-midi :

Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Nicolas CIMETIERE, Monsieur Bruno COULOMB, Madame Sabine DENOOZ, Madame Isabelle DUBLINEAU, Monsieur Frédéric FEDER, Monsieur Stéphane GARNAUD-CORBEL, Madame Nathalie GARREC, Monsieur Johnny

GASPÉRI, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean-Louis GONZALEZ, Monsieur Olivier HORNER, Monsieur Jean-François HUMBERT, Monsieur Michel JOYEUX, Monsieur Jérôme LABANOWSKI, Madame Sophie LARDY-FONTAN, Monsieur Damien MOULY, Madame Fabienne PETIT, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Anne TOGOLA, Madame Michèle TREMBLAY

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Jean BARON, Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Monsieur Christophe DAGOT, Monsieur Matthieu FOURNIER, Madame Françoise LUCAS, Monsieur Christophe MECHOUK, Monsieur Laurent MOULIN

Présidence

Monsieur Gilles BORNERT assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions sont les suivantes :

- L'objet de ce point de l'ordre du jour sera diffusé après publication des travaux de l'Anses
- « Avis relatif aux risques liés aux efflorescences d'*Ostreopsis spp.* sur l'ensemble du littoral français » (saisine 2022-SA-0212).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts confirment l'absence d'autres liens à déclarer au regard des points à l'ordre du jour de cette réunion.

- 3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES
 - 3.1. Les conclusions du CES portant sur le point à l'ordre du jour seront diffusées après publication des travaux de l'Anses
 - 3.2. Avis relatif aux risques liés aux efflorescences d'Ostreopsis spp. sur l'ensemble du littoral basque

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 23 experts sur 30 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'Anses a été saisie le 3 décembre 2021 par la DGS et la DGAL pour la réalisation de l'expertise suivante dont le titre initial était : « demande d'avis relatif aux risques liés aux efflorescences d'Ostreopsis spp. sur l'ensemble du littoral français ».

-

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

La DGS et la DGAL ont demandé à l'Anses, dans le cadre de la présente expertise, de mettre à jour les connaissances relatives à la microalgue *Ostreopsis* que l'Anses avait rapportées dans ses précédents avis en 2007-2008 et de proposer des recommandations spécifiques à la côte atlantique, notamment en termes de surveillance. Cette saisine porte sur les risques sanitaires liés aux diverses voies d'exposition : par inhalation (exposition aux aérosols), par ingestion (consommation de produits de la mer contaminés ou d'eau lors de la pratique d'activités aquatiques) ou suite à un contact cutané ou oculaire, tout en prenant en considération les particularités liées à la protection des travailleurs concernés.

Dans le cadre du contrat d'expertise établi le 20 décembre 2021, l'Agence a redéfini le périmètre de la saisine et modifié le titre de cette dernière afin de se focaliser sur les risques liés à la présence d'*Ostreopsis* sur la côte basque.

L'avis qui se fonde sur le rapport d'expertise et les conclusions des experts du groupe de travail « *Ostreopsis* », présente une stratégie de surveillance des eaux de baignade qui peut être mise en œuvre dès la saison estivale 2023.

Les échanges lors des réunions du groupe de travail et en séance des CES « Eaux » et « ERCA » ont principalement porté sur :

- l'utilisation des termes « planctoniques » et « benthiques » ;
- le besoin de standardiser les méthodes de prélèvement et d'analyse spécifiques à Ostreopsis;
- la prise en compte des conditions environnementales spécifiques de la côte basque ;
- l'élaboration de la stratégie de surveillance ;
- la santé des personnels travaillant à proximité des efflorescences.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les 23 experts présents au moment de la délibération adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative aux risques liés aux efflorescences d'*Ostreopsis spp.* sur le littoral basque.

M. Gilles BORNERT Président du CES EAUX 2021-2024